

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Tombé

AMENDEMENT

N ° SPE105

présenté par

M. Zumkeller, M. Fromantin, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Autorité de la Concurrence n'a pas à être informée, systématiquement, des projets de révision des prix des tarifs réglementés.